



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 6 juin 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

MM. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 20h05. Mme Nicole Bouffard, trésorière, est présente jusqu'à 20h23.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

232/06-06-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier :

en retranchant les mots « Demande de Vidéotron » dans l'item J.4 de l'ordre du jour et en reportant les items suivants à une prochaine séance :

H.3 Approbation de la convention d'utilisation d'une partie de surlargeur de l'emprise du parc linéaire aux fins de stationnement entre la Ville et Mme Louise Wattier

H.4 Réfection de trottoirs sur les montées Marois, Alphonse et Eugène et sur la rue Boileau : Octroi de contrat et réalisation de travaux.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 mai 2011

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2010 incluant le rapport du vérificateur externe : Dépôt et adoption
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2011
3. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165
4. Mandat à un avocat pour le recouvrement de 4 comptes à recevoir
5. Conseil municipal sans papier - Internet haute vitesse
6. Approbation du budget supplémentaire 2011 de l'Office municipal d'habitation de Rivière-Rouge
7. Renouvellement de la marge de crédit de la Ville
8. Achat Office 2010



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

C Gestion administrative

1. Embauche de personnel
2. Approbation de la lettre d'entente pour la modification au contrat d'emploi de la trésorière
3. Prolongation du contrat d'emploi de la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture
4. Nomination de représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail
5. Nomination au sein du Comité élargi de la forêt de proximité relevant de la MRC d'Antoine-Labelle

D Contrats et appels d'offres

1. Vente de biens matériels excédentaires de la Ville : Systèmes téléphoniques incluant d'autres biens

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 186 décrétant l'exécution de travaux sur une partie de la montée du Lac-Lanthier et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 178 modifiant le règlement numéro 252 « stationnement » de l'ancienne Municipalité du Canton de Turgeon

G Sécurité publique

1. Achat de 2 pompes portatives avec équipements et appropriation du fonds de roulement
2. Approbation d'une extension à l'entente spécifique pour une entraide temporaire prévoyant la fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie par la Ville de Rivière-Rouge à la Municipalité de L'Ascension

H Transport routier

1. Demandes de Vidéotron S.E.N.C. pour diverses installations : Approbation de travaux
2. Approbation de l'entente pour l'arrosage des aménagements de fleurs entre la Ville et la Caisse Desjardins de la Rouge
3. Approbation de la convention d'utilisation d'une partie de sur largeur de l'emprise du parc linéaire aux fins de stationnement entre la Ville et Mme Louise Wattier - *reporté*
4. Réfection de trottoirs sur les montées Marois, Alphonse et Eugène et sur la rue Boileau : Octroi de contrat et réalisation de travaux - *reporté*
5. Dynamitage sur le chemin du Lac-Jaune : Octroi de contrat

I Hygiène du milieu

1. Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de dérogation mineure numéro 2011-40003
2. Demande de dérogation mineure numéro 2011-40004
3. Réaménagement de la descente de bateaux de la montée Miron / réservoir Kiamika : Octroi du droit foncier du MRNF
4. Appui pour l'implantation d'une tour de télécommunication pour Bell Canada sur une partie du lot 86 du rang sud-est du cadastre officiel du Canton de Marchand

K Loisirs et culture

1. Soirée bénéfique de l'Action Bénévole de la Rouge inc.
2. Journée sociale et culturelle de Communauté 8atapi
3. Attribution d'une bourse à la performance à Mme Lydia Léger de l'École du Méandre suite à l'obtention du Grand Prix Littéraire
4. Panneaux publicitaires au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
5. Publicité pour le Festival de la Rouge
6. Décoration extérieure d'édifices municipaux situés au centre-ville : Octroi de contrat
7. Évènement/compétition moto-cross

L Divers

1. Autorisation de signature de la charte de la Coalition BOIS Québec

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

233/06-06-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

234/06-06-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 24 MAI 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 mai 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 mai 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et fonctionnaires présents répondent aux questions adressées par le public.

Note : MM. Jean-Louis Boileau, Michel Robidoux et Sylvain Valiquette, quittent la séance. Il est 20h05.

GESTION FINANCIÈRE

235/06-06-11

RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE : DÉPÔT ET ADOPTION

Mme Nicole Bouffard, trésorière, présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier annuel terminé le 31 décembre 2010.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le rapport financier annuel consolidé de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2010, incluant le rapport du vérificateur externe, soit adopté tel que préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, S.E.N.C.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

236/06-06-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2011

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de mai 2011 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 149064 à 15349) :	181 661,86 \$
Remises fédérales et provinciales :	81 044,81 \$
Comptes courants (ch. # 110695 à 110949) :	463 654,19 \$
Total :	726 360,86 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

237/06-06-11

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 141 499,68 \$ taxes incluses (coût net de 135 233,62 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 31 mai 2011.

ADOPTÉE

238/06-06-11

MANDAT À UN AVOCAT POUR LE RECOUVREMENT DE 4 COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accorder le mandat pour le recouvrement de quatre (4) comptes à recevoir à Me Roger Rancourt, avocat.

ADOPTÉE

239/06-06-11

CONSEIL MUNICIPAL SANS PAPIER - INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU que par sa résolution numéro 182/02-05-11 adoptée le 2 mai 2011, le Conseil municipal a mis en œuvre le déploiement du *Conseil municipal sans papier*;

ATTENDU qu'aux termes de cette résolution, le greffier de la Ville a été mandaté pour mettre en place une procédure pour un *Conseil municipal sans papier*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

ATTENDU que le greffier de la Ville recommande, pour assurer un déploiement complet du *Conseil municipal sans papier*, le remboursement d'une partie des frais d'Internet haute vitesse pour chaque membre du Conseil municipal et l'installation, le cas échéant, de l'Internet haute vitesse chez tous les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière à verser une (1) fois par année, à chaque membre du Conseil municipal, à l'occasion de la date anniversaire de son mandat, à compter de l'année 2011 et jusqu'en 2013, une somme de 480,00 \$ (mais pour 2011 une somme proportionnelle au nombre de jour compris entre la date de la présente résolution ou la date d'installation pour ceux qui n'ont pas d'accès Internet et le 1^{er} novembre 2011 par rapport au nombre total de jours dans l'année 2011) pour les aider à défrayer les coûts mensuels de l'Internet haute vitesse, sur présentation des factures ou pièces justificatives.

De rembourser également, le cas échéant, à chaque membre du Conseil municipal, les frais d'installation et d'équipement nécessaire pour doter, à compter du 30 mai 2011, leur résidence du service Internet haute vitesse, sur présentation des factures ou pièces justificatives.

D'acquitter ces versements et ces remboursements à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

240/06-06-11

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve un budget supplémentaire 2011 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge d'un montant de 2 500,00 \$ afin de payer le solde du prix pour le bornage d'un côté du terrain de l'O.M.H. ainsi que les frais de notaire afin de régulariser l'entente à l'amiable entre les deux (2) voisins et l'habitation à loyer modique (HLM), le tout tel que présenté le 19 mai 2011 par l'O.M.H.

D'approuver la contribution de 250,00 \$ de la Ville de Rivière-Rouge se rapportant à ce budget supplémentaire 2011.

ADOPTÉE

241/06-06-11

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Caisse Desjardins de la Rouge de renouveler la marge de crédit (emprunt temporaire) de la Ville pour un montant maximum d'un million de dollars (1 000 000,00 \$) du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

D'autoriser la trésorière à signer les documents requis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

242/06-06-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

ACHAT OFFICE 2010

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'effectuer l'achat de licences du logiciel d'Office 2010 selon les besoins de la Ville jusqu'à concurrence d'un montant total de 12 000,00 \$ plus les taxes et de défrayer les coûts d'installation de ces logiciels.

Que le coût lié à cet achat soit acquitté à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

243/06-06-11

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser et/ou d'entériner l'embauche de :

- Mme Christine Desjardins, à titre d'étudiante au poste de responsable pour le camp de jour à compter du 28 avril 2011;
- M. Michael Brisebois, à titre d'étudiant au poste de préposé à la station de lavage de bateaux à compter du 13 mai 2011;
- M. Marc-André Bisson, à titre d'étudiant au poste de préposé à la station de lavage de bateaux à compter du 14 mai 2011;
- M. Joshua Desjardins, à titre d'étudiant au poste de préposé à la station de lavage de bateaux à compter du 14 mai 2011;
- M. Marc-Antoine Latreille, à titre d'étudiant au poste de préposé à la station de lavage de bateaux à compter du 21 mai 2011;
- Mme Isabelle Maillé, à titre de gardien de nuit temporaire au Camping à compter du 9 mai 2011;
- Mme Vanessa Raymond, à titre d'étudiante au poste de responsable adjointe pour le camp de jour à compter du 1^{er} mai 2011;
- Mme Marilyne Perrier, à titre d'étudiante au poste de responsable adjointe pour le camp de jour dans le secteur Sainte-Véronique à compter du 1^{er} mai 2011;
- Mme Julie Boileau, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- M. Ludovick Whear-Charette, à titre d'étudiant au poste d'animateur pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- Mme Marylie Daigneault, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- M. Marc-Antoine Denis, à titre d'étudiant au poste d'animateur pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- Mme Marilyse Lacasse-Fauvel, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- Mme Annie-Claude Leblanc, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- Mme Alexandra Poirier, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- Mme Lara Richard, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

- Mme Méane C. Robidoux, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- M. Lucas Giguère, à titre d'étudiant au poste d'animateur au service de garde pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- Mme Gwendolyne Lavergne, à titre d'étudiante au poste d'animatrice au service de garde pour le camp de jour à compter du 27 juin 2011;
- M. Alexandre Bégin, à titre d'étudiant au poste d'animateur pour le camp de jour dans le secteur Sainte-Véronique à compter du 27 juin 2011;
- Mme Karine Villeneuve, à titre d'étudiante au poste de sauveteur principal à compter du 6 juin 2011;
- M. Guillaume Larose, à titre d'étudiant au poste de sauveteur adjoint à compter du 24 juin 2011;
- M. Vincent Denis, à titre d'étudiant au poste de sauveteur adjoint à compter du 6 juin 2011;
- Mme Évelyne Groulx, à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint à compter du 18 juin 2011;
- Mme Gabrielle Mathieu, à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint à compter du 18 juin 2011;
- Mme Maude Després, à titre d'étudiante au poste de sauveteur Croix de bronze à compter du 24 juin 2011;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

244/06-06-11

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE POUR LA MODIFICATION AU CONTRAT D'EMPLOI DE LA TRÉSORIÈRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver la lettre d'entente intervenue entre la trésorière et le directeur général de la Ville pour une modification au contrat d'emploi de la trésorière, Mme Nicole Bouffard, telle modification ayant été présentée à la réunion de travail du Conseil municipal du 30 mai 2011.

ADOPTÉE

Note : Mme Nicole Bouffard quitte la séance. Il est 20h23.

245/06-06-11

PROLONGATION DU CONTRAT D'EMPLOI DE LA DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver la prolongation au contrat d'emploi de la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, Mme Sophie La Beume, telle prolongation étant pour la période du 31 mars 2011 au 31 décembre 2011, selon les termes et conditions contenues à ladite prolongation, telle modification ayant été présentée à la réunion de travail du Conseil municipal du 30 mai 2011.

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, ladite prolongation au contrat d'emploi de la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 153/04-04-11 adoptée à la séance ordinaire du 4 avril 2011.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

246/06-06-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR LES NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De nommer les membres suivants du Comité des relations de travail, en tant que représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville de Rivière-Rouge : M. Denis Lacasse, M. Normand Gravel et M. Yves Sigouin.

De nommer le conseiller M. Normand Girouard pour agir à titre de substitut au sein du Comité des relations de travail.

De nommer le directeur général, M. Alain Deslauriers, en tant que porte-parole du Comité et de la Ville auprès de la partie syndicale.

ADOPTÉE

247/06-06-11

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ ÉLARGI DE LA FORÊT DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller M. Yves Sigouin pour siéger au sein du Comité élargi de la forêt de proximité relevant de la MRC d'Antoine-Labelle.

De nommer M. Christian Pilon, fonctionnaire à la Municipalité de L'Ascension, pour siéger au sein du Comité élargi de la forêt de proximité relevant de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

248/06-06-11

VENTE DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE : SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INCLUANT D'AUTRES BIENS

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de trois (3) systèmes téléphoniques Norstar plus, MIC 2.0V5.07 incluant au moins trente (30) appareils téléphoniques, une boîte répondeur Startalk flash Nortel et des boîtes ATA, une seule soumission a été reçue à la Ville en provenance de « Malidan inc. » au montant de 451,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'après vérification des biens décrits précédemment, il appert qu'ils ne sont pas disponibles selon la quantité décrite à l'appel d'offres public de la Ville;

CONSIDÉRANT l'étude de ladite soumission reçue effectuée par le directeur général et sa recommandation quant à la non disposition (vente) de ces systèmes téléphoniques et autres biens s'y rapportant décrits par la Ville;

CONSIDÉRANT que ces appareils ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville;

CONSIDÉRANT que ce type d'appareils n'est plus en production et a de ce fait perdu beaucoup de leur valeur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que la compagnie « Florence inc. » a transmis à la Ville une offre de 450,00 \$ pour l'acquisition de certains des biens décrits précédemment;

CONSIDÉRANT l'étude de ladite offre reçue effectuée par le directeur général et sa recommandation quant à l'acceptation de la proposition d'acquisition de certains de ces biens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivants de la Ville à « Florence inc. » au montant total de 450,00 \$ plus les taxes, et ce sans garantie :

- 31 appareils Norstar;
- 1 startalk;
- 2 ksu.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 186 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE DU LAC-LANTHIER ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 186 décrétant l'exécution de travaux sur une partie de la montée du Lac-Lanthier et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

249/06-06-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 178 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252 « STATIONNEMENT » DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU CANTON DE TURGEON

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

D'adopter le règlement numéro 178 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 252 « stationnement » de l'ancienne Municipalité du Canton de Turgeon ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 178 modifiant le règlement numéro 252 « stationnement » de l'ancienne Municipalité du Canton de Turgeon est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

250/06-06-11

ACHAT DE 2 POMPES PORTATIVES AVEC ÉQUIPEMENTS ET APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition de deux (2) pompes portatives avec équipements chez « Aréo-Feu » au montant net de 13 086,25 \$.

Que le coût lié à cet achat soit acquitté à même le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération et soit remboursé sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

251/06-06-11

APPROBATION D'UNE EXTENSION À L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR UNE ENTRAIDE TEMPORAIRE PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE PAR LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE À LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve l'extension de l'entente spécifique pour une entraide temporaire prévoyant la fourniture de services relatifs à la protection contre l'incendie devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension, tel que présenté le 6 juin 2011.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

252/06-06-11

DEMANDES DE VIDÉOTRON S.E.N.C. POUR DIVERSES INSTALLATIONS : APPROBATION DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT la demande de Vidéotron S.E.N.C. pour l'installation d'un câble de fibres optiques sur les torons de Bell et Cogeco existants et sur les torons de Vidéotron S.E.N.C. à installer aux abords de la partie de la route 117 Sud et également aux abords du chemin du Rapide et de la rue L'Annonciation Sud, le tout étant situé sur le territoire de Rivière-Rouge, conformément aux feuilles 23 à 74 du plan de localisation des travaux pour le projet numéro 4033379-401-D-01A/ING-120842 RE-003;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que cette demande de Vidéotron S.E.N.C. est nécessaire pour assurer le bouclage de son réseau suivant les nouvelles normes du Service d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge a consenti à cette demande par sa résolution numéro 163/04-04-11;

CONSIDÉRANT que Vidéotron S.E.N.C. a présenté à la Ville le 4 mai 2011 une option 2 de cette demande avec construction de conduit, sous le numéro de projet 4033379-401-D-02A/ING-120842/ option 2;

CONSIDÉRANT que Vidéotron S.E.N.C. a présenté à la Ville le 6 mai 2011 une demande d'installation aérienne d'un câble sur des structures existantes pour le boulevard Fernand-Lafontaine/route 117, sous le numéro de projet 4033379-402-D-01A;

CONSIDÉRANT que Vidéotron S.E.N.C. a présenté à la Ville le 27 mai 2011 une demande d'installation aérienne d'un câble sur des structures existantes pour la rue Principale Sud (route 117), sous le numéro de projet 4033379-403;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De consentir à l'option 2 de la demande de Vidéotron S.E.N.C. présentée à la Ville le 4 mai 2011 avec construction de conduit, suivant le numéro de projet 4033379-401-D-02A/ING-120842/ option 2.

De consentir à la demande de Vidéotron S.E.N.C. présentée à la Ville le 6 mai 2011 pour l'installation aérienne d'un câble sur des structures existantes pour le boulevard Fernand-Lafontaine/route 117, suivant le numéro de projet 4033379-402-D-01A.

De consentir à l'option 2 de la demande de Vidéotron S.E.N.C. présentée à la Ville le 27 mai 2011 pour l'installation aérienne d'un câble sur des structures existantes pour la rue L'Annonciation Sud (route 117), suivant le numéro de projet 4033379-403.

De demander à Vidéotron S.E.N.C. de poser ses câbles le plus haut possible dans les poteaux.

ADOPTÉE

253/06-06-11

APPROBATION DE L'ENTENTE POUR L'ARROSAGE DES AMÉNAGEMENTS DE FLEURS ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES JARDINS DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver la conclusion d'une entente pour l'arrosage des aménagements de fleurs entre la Ville et la Caisse Desjardins de la Rouge pour la saison d'été 2011 au coût de 700,00 \$ plus les taxes.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

254/06-06-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

DYNAMITAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-JAUNE : OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De confier à la compagnie « Dynamitage Ritchie » le contrat pour le dynamitage d'un effleurement rocheux, qui nuit à la visibilité, à l'intersection du chemin du Lac-Jaune et du chemin du Lac-Boileau Ouest et d'un autre, face au 1275, chemin du Lac-Jaune (courbe), pour une somme de 12 005,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

255/06-06-11

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention de la Ville de Rivière-Rouge pour le renouvellement de ses conduites d'eau potable et d'égout, préparé par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en février 2008, accompagné de divers compléments apportés au plan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, préparé par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en février 2008, avec les compléments apportés à ce rapport déposés en février 2011 au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les autres documents pouvant être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

256/06-06-11

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-40003

CONSIDÉRANT que la mairesse invite l'assistance à faire valoir ses commentaires ou son opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'est émis par l'assistance concernant cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la construction d'une véranda, par l'ancien propriétaire, dont le coin nord-ouest est situé à 9,17 mètres de la ligne naturelles des hautes eaux alors que la bande protectrice est de 10 mètres, et ce, à l'égard de la propriété située au 289, chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est, partie du lot 21-A et lot 22-B-2, rang 04 du cadastre officiel du Canton de Marchand;

CONSIDÉRANT que l'ancien règlement autorisait la construction de véranda jusqu'à la bande riveraine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation, la ligne des hautes eaux se rapproche du bâtiment via la propriété voisine;

CONSIDÉRANT que la mesure prise dans le prolongement du mur se situe à 11 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT que cette situation présume de la bonne foi de l'ancien propriétaire lors de l'implantation de la véranda;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la véranda respecte la marge latérale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la véranda ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que cette partie de bâtiment ne soit utilisée uniquement qu'à titre de véranda (résolution numéro CCU-167.11.05.05);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la dérogation mineure numéro 2011-40003 conditionnellement à ce que cette partie de bâtiment ne soit utilisée uniquement qu'à titre de véranda, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

257/06-06-11

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-40004

CONSIDÉRANT que la mairesse invite l'assistance à faire valoir ses commentaires ou son opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'est émis par l'assistance concernant cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de construire une galerie avec toit au dessus d'une partie existante située à 7.5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, et ce, à l'égard de la propriété située au 4447, chemin du Tour-du-Lac-Tibériade, lot 24-B-14 et partie du lot 24-B, rang 02 du cadastre officiel du Canton de Turgeon;

CONSIDÉRANT que la réglementation n'autorise aucune construction sur la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que le mur de la maison le plus rapproché est situé à 11.28 mètres de la rive;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de cette demande aurait pour effet de créer un précédent en la matière et de nuire à la protection de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation déposé (photocopie) un espace de plus ou moins 2 mètres est disponible pour la construction d'une galerie, conformément à la réglementation actuellement en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande de dérogation mineure (résolution numéro CCU-168.11.05.05);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro 2011-40004 telle que présentée.

ADOPTÉE

258/06-06-11

RÉAMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE DE BATEAUX DE LA MONTÉE MIRON / RÉSERVOIR KIAMIKA : OCTROI DU DROIT FONCIER DU MRNF

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'indiquer au ministère des Ressources naturelles et de la Faune que la Ville de Rivière-Rouge appuie le projet de réaménagement de la descente de bateaux de la montée Miron située au réservoir Kiamika et l'octroi du droit foncier en découlant.

D'entériner le versement par la Ville de Rivière-Rouge d'un montant de 25,00 \$, plus taxes, au Ministre des Finances du Québec pour l'octroi du droit foncier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune résultant du réaménagement de la descente de bateaux de la montée Miron située au réservoir Kiamika.

ADOPTÉE

259/06-06-11

APPUI POUR L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR BELL CANADA SUR UNE PARTIE DU LOT 86 DU RANG SUD-EST DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal appuie la demande de Bell Canada pour l'implantation d'une tour sur la propriété de M. François Marleau située sur la montée Lortie, soit sur une partie du lot 86 (lot projeté 86-2) du rang Sud-Est du cadastre officiel du Canton de Marchand, le tout tel que présenté au plan de Bell numéro 1101-18.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

260/06-06-11

SOIRÉE BÉNÉFICE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE INC.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

D'autoriser l'achat de treize (13) billets pour la soirée bénéfice de l'Action Bénévole de la Rouge inc. qui aura lieu le 11 juin 2011, à raison de 60,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

261/06-06-11

JOURNÉE SOCIALE ET CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ 8ATAPI

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder à la Communauté 8atapi, local 043 de L'Alliance autochtone du Québec, la gratuité de la salle communautaire de Rivière-Rouge située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville, pour permettre à cette organisation de tenir à cet endroit, le 21 juin 2011, une journée sociale et culturelle en rapport avec la fête nationale des autochtones et ce, contrairement à la politique de tarification des salles en vigueur à la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser l'installation de tipis sur les terrains de la Ville près de la salle communautaire.

ADOPTÉE

262/06-06-11

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE À LA PERFORMANCE À MME LYDIA LÉGER DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE SUITE À L'OBTENTION DU GRAND PRIX LITTÉRAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'attribuer une bourse à la performance de 100,00 \$ à Mme Lydia Léger, étudiante à l'École du Méandre de Rivière-Rouge, qui a remporté, le 11 mai 2011, le Grand Prix Littéraire des hebdomadaires Point de vue de Mont-Tremblant et Sainte-Agathe, pour le 1^{er} cycle du secondaire.

ADOPTÉE

263/06-06-11

PANNEAUX PUBLICITAIRES AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'indiquer au Comité sur les revenus de l'aréna en tant qu'équipement supralocal que le Conseil municipal est favorable à une répartition des revenus provenant des panneaux publicitaires du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge dans une proportion de 65 % en faveur des organismes concernés et 35 % en faveur de la Ville et des ses partenaires.

ADOPTÉE

264/06-06-11

PUBLICITÉ POUR LE FESTIVAL DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à la majorité :

D'autoriser l'achat de publicité dans le Guide du Festivalien élaboré par le Festival de la Rouge, pour une demi-page, à un coût de 800,00 \$ plus les taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'achat de cette publicité.

Le vote est demandé : POUR : 4
 CONTRE : 2.

MM. les conseillers Denis Lacasse et Yves Sigouin votent contre la proposition et ils demandent que leur dissidence soit mentionnée au procès-verbal.

ADOPTÉE

265/06-06-11

DÉCORATION EXTÉRIEURE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX SITUÉS AU CENTRE-VILLE : OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accorder un contrat de décoration extérieure, consistant à des décors d'été, pour les quatre (4) édifices municipaux suivants situés au centre-ville, soit à l'Hôtel de Ville, à l'édifice Félix-Gabriel-Marchand, à la Bibliothèque municipale secteurs L'Annonciation/Marchand et à la Gare, et pour les deux (2) édifices municipaux suivants situés dans le secteur Sainte-Véronique, soit au Bureau municipal et à la Bibliothèque municipale et à la Salle municipale, à la compagnie « Passion Décors » pour un montant total maximum de 3 000,00 \$ plus les taxes.

Que le coût lié à ce contrat soit acquitté à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

266/06-06-11

ÉVÈNEMENT/COMPÉTITION MOTO-CROSS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 500,00 \$ au Club Motocross Rivière-Rouge pour la tenue d'un événement/compétition qui aura lieu les 20 et 21 juin 2011.

D'autoriser également le Service des travaux publics à apporter une assistance technique (machinerie et main-d'œuvre pour une valeur approximative de 2 800,00 \$) pour cet événement.

De prêter à cet organisme un lampadaire pour une période indéterminée.

ADOPTÉE

DIVERS

267/06-06-11

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA COALITION BOIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge que l'usage accru du bois dans la construction est prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE le bois peut jouer un rôle important en séquestration du carbone et qu'il est renouvelable et recyclable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation prioritaire du bois, là où il est approprié, contribue à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bois en provenance de forêts aménagées pour ce type de développement durable va dans le sens des objectifs sociaux, environnementaux, économiques du Protocole de Kyoto;

CONSIDÉRANT QUE l'accroissement de la part du bois dans la construction au Québec pourra contribuer à l'empreinte écologique des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt des métiers de la foresterie et du bois que le Québec se distingue par son engagement envers des pratiques respectueuses de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge désire lancer un signal fort quant à son engagement vers le développement durable;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifeste des milieux concernés par la création d'une coalition québécoise du bois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adhérer aux principes qui sont mentionnés dans la Charte du bois Québec.

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, ladite Charte.

De s'engager dans notre champ d'expertise et en collaboration avec les autres signataires de la Charte, à créer des conditions permettant une utilisation accrue des produits du bois.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et le directeur général répondent aux questions adressées par le public.

268/06-06-11

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h02.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge